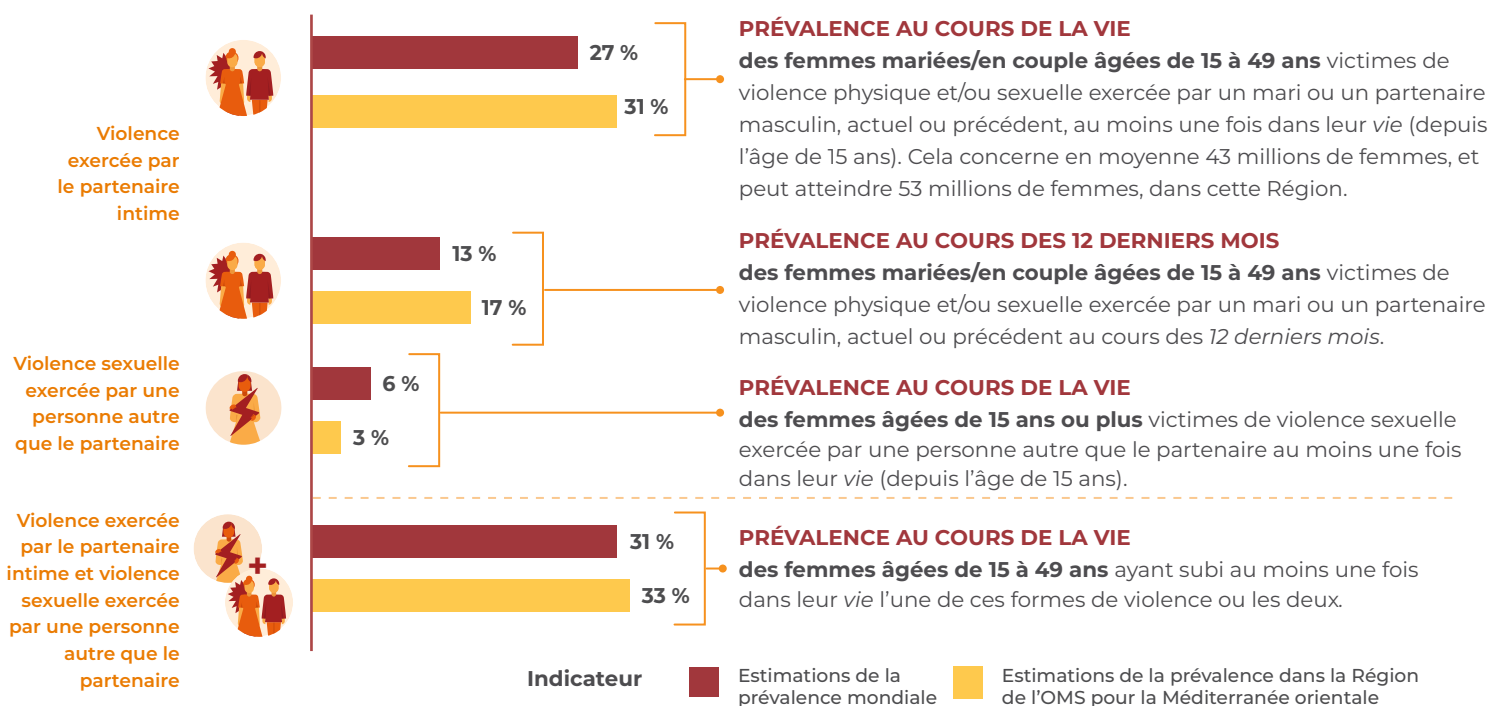


“ La violence à l'égard des femmes est une crise de santé publique mondiale qui prend des proportions alarmantes. Elle a de graves conséquences sociales et économiques pour les pays et les sociétés. ”

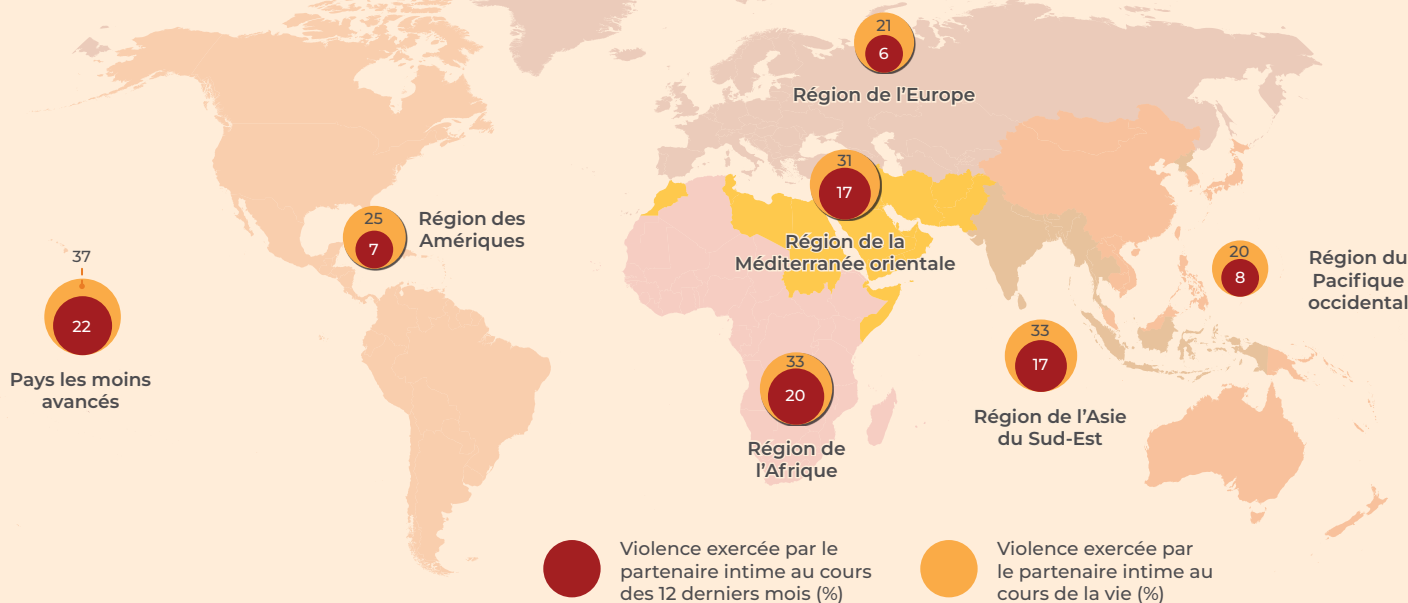
Cet aide-mémoire souligne la nécessité pour les gouvernements de renforcer les engagements pris pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles (objectif de développement durable 5, cible 5.2).

ESTIMATIONS DE LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE EXERCÉE PAR LE PARTENAIRE INTIME ET DE LA VIOLENCE SEXUELLE EXERCÉE PAR UNE PERSONNE AUTRE QUE LE PARTENAIRE AU NIVEAU MONDIAL ET DANS LA RÉGION DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE EN 2018



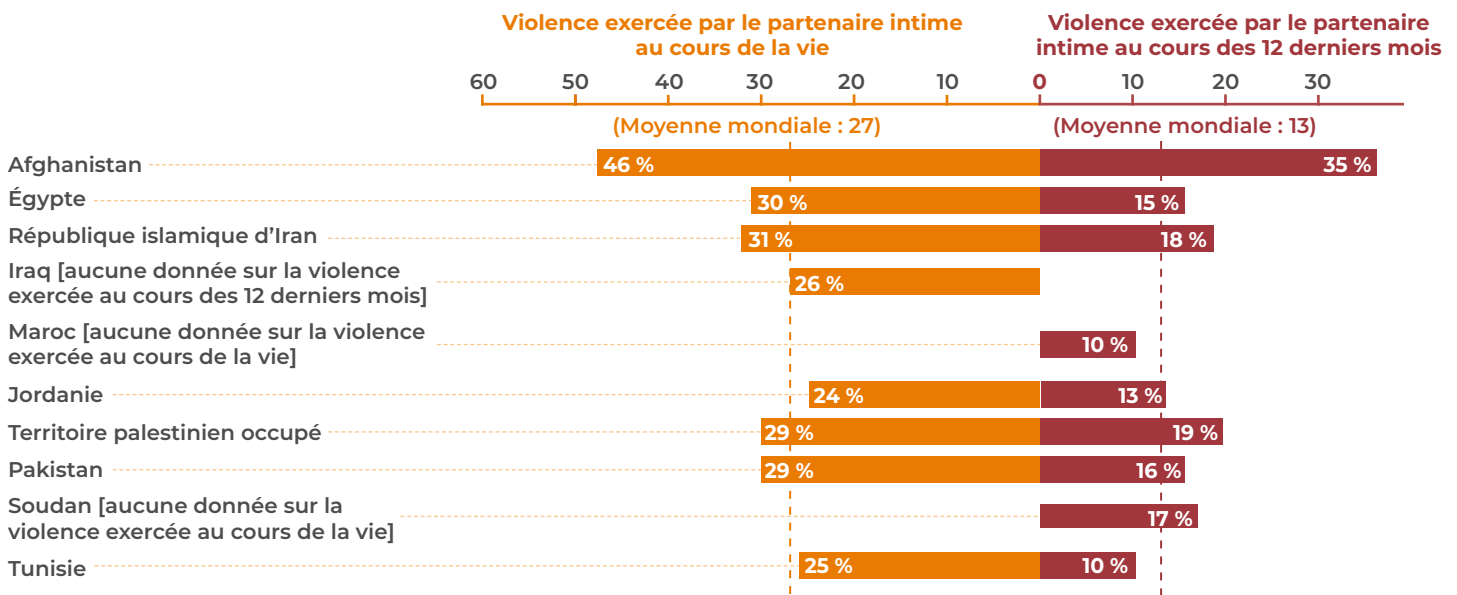
ESTIMATIONS DE LA PRÉVALENCE RÉGIONALE DE LA VIOLENCE EXERCÉE PAR LE PARTENAIRE INTIME

Cette carte montre les estimations de la prévalence aux niveaux mondial et régional (par la Région de l'OMS) pour la violence physique et/ou sexuelle exercée par le partenaire intime au cours de la vie et durant les 12 derniers mois chez les femmes âgées de 15 à 49 ans mariées ou en couple. La Région de l'OMS pour la Méditerranée orientale est mise en évidence.



ESTIMATIONS DE LA PRÉVALENCE NATIONALE DE LA VIOLENCE EXERCÉE PAR LE PARTENAIRE INTIME

Ce graphique présente des estimations de la prévalence nationale de la violence exercée par le partenaire intime au cours de la vie et des 12 derniers mois chez les femmes ayant été mariées/en couple âgées de 15 à 49 ans dans les pays et territoires de la Région de l'OMS pour la Méditerranée orientale.^a



^a La Région compte 22 États Membres au total.

Les données des enquêtes sont désormais disponibles pour l'Arabie saoudite et la Somalie. Comme les enquêtes ont été menées après 2018 (année butoir), elles seront incluses dans les futures itérations.

IL FAUT PRENDRE DES MESURES D'URGENCE



Politique et lois – Instituer et mettre en œuvre des lois et réglementations qui promeuvent l'égalité des sexes (par exemple, l'accès équitable des filles et des femmes à l'enseignement secondaire, à l'emploi rémunéré et aux droits de propriété/héritage, ainsi que des lois pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes).



Soutien – Donner aux organisations autonomes de défense des droits des femmes les moyens d'appliquer leur expertise dans la lutte contre la violence à l'encontre des femmes, investir dans ces organisations, ainsi que guider la prise de décisions en matière de programmation et d'élaboration de politiques.



Données – Renforcer la collecte, la notification et l'utilisation des données. Investir dans des enquêtes de qualité sur la violence à l'égard des femmes et améliorer les mesures de lutte contre les différentes formes de violence dont les femmes sont victimes.



Société – Remettre en question les normes et les attitudes qui sont discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, en particulier en ce qui concerne l'acceptabilité de la violence à l'encontre des femmes, y compris par le biais de programmes et d'interventions scolaires et communautaires.



Prévention – Soutenir et renforcer les programmes et stratégies de prévention nationaux et locaux fondés sur des bases factuelles. Promouvoir et soutenir les efforts déployés par les organisations communautaires et de femmes pour mettre fin à la violence à l'encontre des femmes.



Services – Intensifier la prestation des services complets, accessibles et de qualité centrés sur la survivante pour les femmes victimes de violence et leurs enfants en renforçant les capacités des prestataires de services dans tous les secteurs (santé, justice, éducation, social), y compris dans les crises humanitaires. Renforcer les ripostes multisectorielles conjointes pour mieux lutter contre la violence à l'encontre des femmes et la prévenir.

WHO-EM/HLP/127/F



Téléchargez le rapport complet ici.

Pour plus d'informations, contactez vavestimates@who.int



© Organisation mondiale de la Santé 2021
Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO) ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>.

Le présent document a été produit par le Département Santé sexuelle et reproductive et recherche de l'OMS, y compris le Programme en reproduction humaine, pour le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'estimation et les données concernant la violence à l'égard des femmes.